

*Affaires courantes***AFFAIRES COURANTES**

[Français]

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Marcel Danis (ministre du Travail) demande la permission de déposer le projet de loi C-44, Loi modifiant le Code canadien du travail (accréditation régionale).

M. le Président: Conformément à l'article 68(2) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

M. Danis propose que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

M. le Président: Conformément à l'article 69(1) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

[Traduction]

M. Riis: Monsieur le Président, j'ai une question concernant le projet de loi qui vient d'être déposé. Ma question s'adresse à mon ami, le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre. Celui-ci estime-t-il que cette mesure législative a un caractère urgent? D'autre part, l'autre Chambre, c'est-à-dire le Sénat, est-elle en mesure de s'occuper de ce projet de loi cette semaine? Le secrétaire parlementaire peut-il répondre à ces deux questions? S'il ne peut le faire, nous pourrions peut-être avoir des discussions plus tard au cours de la journée.

M. Cooper: Monsieur le Président, il semble bien que cette mesure législative ait un caractère urgent. Je crois savoir que celle-ci permettrait de mettre fin à une grève qui dure depuis plusieurs mois. Pour cette raison, le projet de loi a un caractère urgent.

En ce qui a trait au Sénat, je ne peux répondre en son nom. Toutefois, celui-ci a tendance à faire preuve d'une grande collaboration relativement à ce genre de mesure législative. Ce serait certainement une bonne chose si nous pouvions en terminer avec ce projet de loi d'ici un jour ou deux. Le fait de présenter cette mesure législative

au Sénat tôt demain pourrait peut-être permettre son adoption rapide.

• (1020)

M. Murphy: Monsieur le Président, j'ai une question à poser au secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre: lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, quand reviendra-t-il? N'est-ce pas mardi?

M. Cooper: Monsieur le Président, n'ayant jamais fait partie de cette auguste institution, je dois admettre que je ne suis pas très au courant des heures de séance du Sénat. Cela dit, je serai heureux de m'informer et vous pouvez être assurés que si la Chambre en vient à une entente relativement à cette question, je serai heureux de faire des démarches auprès des sénateurs afin de faciliter l'adoption de cette mesure législative.

M. Dingwall: Monsieur le Président, le Parti libéral veut collaborer dans toute la mesure du possible afin de faciliter l'adoption de cette mesure législative à la Chambre. Toutefois, le secrétaire parlementaire devrait peut-être obtenir les réponses aux questions posées par mon ami, le leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique. Une discussion pourrait ensuite avoir lieu entre les leaders parlementaires plus tard dans la journée, afin de voir si nous pouvons accommoder le ministre dans ce cas-ci.

Je répète que nous sommes tout à fait disposés à collaborer avec le gouvernement, à condition d'avoir des discussions raisonnables plus tard dans la journée.

M. Cooper: Monsieur le Président, on vient tout juste de me remettre une note qui mentionne qu'effectivement le Sénat ne siège pas demain. Par conséquent, les leaders parlementaires pourraient se réunir et tenir une brève discussion pour essayer d'en arriver à une entente raisonnable qui donnerait satisfaction à tous les partis.

M. Riis: Monsieur le Président, je veux seulement dire que j'apprécie les propos de mon collègue, le leader parlementaire de l'opposition officielle. La suggestion faite est très bonne, à savoir que les leaders parlementaires ou leurs remplaçants désignés se rencontrent afin de voir s'il est possible de s'occuper de cette question sans gêner l'étude du projet de loi.

M. le Président: Je remercie les députés.